# POUR LES AVOCATS, AVEC LES AVOCATS

COLLÈGE GÉNÉRAL



01 Alain **COCKENPOT** — Douai



02 Catherine **GAZZERI-RIVET** — Tours



03 Pierre **FONROUGE** — Bordeaux



04 Estelle **SZWARCBART-HUBERT** — Guadeloupe



05 Olivier **JOUGLA** — Le Havre



06 Nathalie **OLMER** — Marseille



07 Frédéric **BERNA** — Nancy



08 Gwenaëlle **VAUTRIN-ALLAINMAT** — Compiègne



09 Erick **BOYADJIAN** — Toulouse



10 Hélène **MOUTARDIER** — Essonne



11 Bruno **CARRIOU** — Nantes



12 Delphine **DEJOIE-ROUSSELLE** — Vannes



13 Laurent **CHOUETTE** — Toulon



14 Florence **AMSLER** — Lyon



15 Gaël **BALAVOINE** — Caen



16 Florence **ROCHELEMAGNE** — Avignon



17 Sébastien **BUSY** — Châlons-en-Champagne



18 Isabelle **DUBOIS** — Clermont-Ferrand



19 Alexandre **LEMERCIER** — Périgueux



20 Valérie **FONTAN-FARON** — Grasse



21 Stéphane **BELLINA** — Chambéry



22 Catherine **KERDONCUFF** — Montpellier



23 Armand **BÂ** — La Roche-sur-Yon



24 Alicia **ROBINAULT** — Rennes

## LE 24 NOVEMBRE, JE VOTE ABF

Vote électronique de 5 h à 22 h

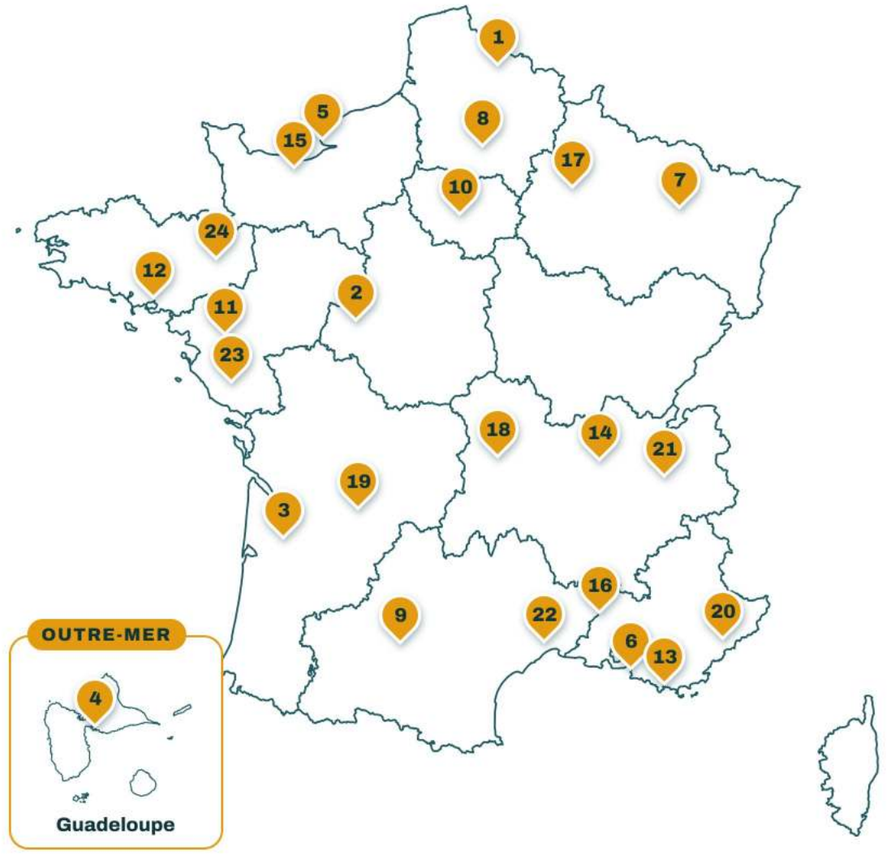
CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX — LES AVOCATS



# NOTRE PROGRAMME

## 24 CANDIDATS, TOUS LES TERRITOIRES

Les numéros renvoient aux candidats présentés en page 4




**SCANNEZ-MOI**

pour en savoir un peu plus

NOTRE PARTENAIRE

KERIALIS

## NOS ENGAGEMENTS

**1** Protéger les avocats et leur indépendance

**2** Défendre leur exercice grâce à notre représentativité

**3** Préparer leur avenir

**4** Un CNB plus proche, plus protecteur et plus utile au quotidien

# NOS PROPOSITIONS

### 01 Un CNB plus proche des avocats

- Des relais territoriaux identifiés et une présence accrue dans les barreaux
- Une meilleure articulation avec les ordres, la Conférence des bâtonniers, la CNBF et les organismes professionnels
- Une étude d'impact pratique avant chaque réforme importante pour les cabinets
- Plus de temps de débat sur les sujets qui touchent la vie professionnelle des confrères
- Une gouvernance fidèle au programme présenté aux électeurs

### 02 Préserver l'équilibre territorial

- Des moyens de l'État pour un accès au droit effectif sur chaque territoire
- Le maintien d'une justice de proximité
- Le respect de la diversité des modes d'exercice, au service des justiciables

### 03 Indépendance, libertés et droits de la défense

- Une indépendance totale, sans lien de subordination économique ou intellectuel exclusif
- La liberté de parole, de plaidoirie et de défense
- La reconnaissance constitutionnelle des droits de la défense
- Un secret professionnel absolu, socle de la confiance avec le client
- L'accès au dossier dès le début de la garde à vue
- Des demandes d'actes possibles pendant l'enquête préliminaire
- La suppression des comparutions immédiates et des cours criminelles départementales
- L'indépendance de la profession et son pouvoir d'autorégulation
- Une déontologie garante de qualité, de confiance et de protection
- Un soutien concret aux confrères poursuivis ou sous pression
- Le refus de la rémunération de l'apport d'affaires

### 04 Une justice humaine, un accès effectif au juge

- Combattre les règles de procédure qui restreignent l'accès au juge
- La suppression des décrets Magendie
- Non aux décisions insuffisamment motivées et aux procédures sans véritable débat
- Le droit à l'appel dès 5 000 €, sans sacrifier les justiciables aux économies budgétaires
- Une programmation transparente des audiences et des dates
- La possibilité réelle de plaider et de faire entendre la défense
- Les avocats reconnus comme ressource pour résorber les retards, au pénal comme au civil
- Décret Rivage et taux de dernier ressort : pas d'échange entre accès au juge et régularisation procédurale, une vraie protection contre les sinistres liés aux délais

### 05 Une rémunération et une indemnisation décentes

- Réévaluer l'UV et le nombre d'UV par mission
- Baisser la TVA pour les particuliers
- Étendre nos domaines d'intervention, dans le respect intransigeant de la déontologie
- Ni taxation des revenus des SEL, ni cotisations sociales sur leurs dividendes

### 06 Maîtriser la transformation numérique

- Une interconnexion effective entre Portalis et le RPVA
- Le CNB et les utilisateurs associés à la conception, aux tests et au déploiement des outils
- L'arrêt des programmes de la Chancellerie qui dégradent le service ou doublonnent l'existant
- Un calendrier national lisible, une assistance pérenne, des formations accessibles
- Les coûts du fonctionnement de la justice pris en charge par l'État
- Une étude d'impact préalable de chaque nouvel outil sur les cabinets



## NOTRE MÉTHODE

**PRINCIPE 1** Partir du quotidien des avocats

**PRINCIPE 2** Évaluer concrètement chaque réforme avant de l'accepter

**PRINCIPE 3** Associer les territoires et les praticiens aux décisions

**PRINCIPE 4** Rendre compte régulièrement du mandat confié

### 07 Accompagner l'IA en protégeant le droit

- Une adoption responsable : confidentialité, souveraineté des données, qualité juridique
- Protéger le périmètre du droit face aux plateformes automatisées non contrôlées
- Former les élèves-avocats et inciter les avocats aux usages, risques et responsabilités de l'IA
- Des outils souverains fondés sur les décisions de justice et les productions des avocats

### 08 Protéger sans relâche le périmètre du droit

- Renforcer les moyens de la commission exercice du droit
- Une plateforme nationale de signalement de l'exercice illégal

### 09 Refonder la formation initiale et continue

**FORMATION INITIALE**

- Rétablir les aides pour un accès à l'école sans discrimination économique
- Harmoniser les cursus pour éviter une concurrence déséquilibrée entre écoles
- Une formation majoritairement en présentiel, un distanciel raisonné
- Plus de pratique : gestion de cabinet, fiscalité, déontologie, numérique, IA, installation
- Davantage de déontologie, en lien avec la note éliminatoire fixée à 12
- Préserver les écoles régionales, clés de l'installation dans les territoires
- Étudier le remboursement de la formation en cas de départ immédiat hors de la profession ou vers un barreau étranger, sauf situations légitimes

**FORMATION CONTINUE**

- Inciter aux modules d'actualisation déontologique
- Mieux encadrer les heures de formation internes
- Des formations pratiques, accessibles, délocalisées et mieux coordonnées

### 10 Protéger les jeunes avocats

- Réintroduire le stage obligatoire de deux ans
- Un véritable parcours d'accompagnement à l'installation
- Tutorat, guides pratiques et dispositifs d'appui après le stage
- Prévenir l'isolement, l'épuisement, le harcèlement et les violences au travail
- Encadrer le temps partiel et combattre le temps plein déguisé et sous-rémunéré
- Associer les jeunes avocats aux décisions qui les concernent
- Un management attractif : télétravail, compte épargne temps, plan de formation
- Un groupe de travail dédié à la santé mentale et à la gestion du stress

### 11 L'économie des cabinets et la protection sociale

- Renforcer sans faiblir la prévoyance, la retraite et la protection sociale
- Un accompagnement économique dédié aux cabinets individuels et petites structures
- Des outils mutualisés et des formations de gestion accessibles
- Un soutien coordonné aux confrères en difficulté
- Mieux valoriser les dispositifs de la CNBF, des CARPA, des écoles et des organismes

### 12 Défendre les territoires et les outre-mer

- Prendre en compte l'insularité, la double insularité et les contraintes ultramarines
- Des relais territoriaux pour l'outre-mer, pour faire remonter vite les difficultés
- Une coopération permanente entre Paris, les régions et les outre-mer

### 13 L'amiable, sans justice au rabais

- Des procédures amiables librement choisies, construites et conduites avec les avocats
- Des dispositifs plus rapides qui garantissent les droits
- L'avocat reconnu comme garant de l'équilibre et de la sécurité juridique
- Le refus d'un amiable imposé pour réduire les stocks ou les moyens de la justice